

2MoRO

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : Bâtiment Cré@ticit  A, 374 All e Antoine d'Abbadie,
Technopole Izarbel C te Basque - 64210 Bidart
452 559 909 RCS BAYONNE

(la « **Soci t ** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin   14 heures,

La soci t  CIMPA, soci t  par actions simplifi e au capital social de 152 449,02 euros, dont le si ge social est situ  1 avenue Andr -Marie Amp re, 31770 Colomiers, immatricul e au Registre du Commerce et des Soci t s de Toulouse sous le num ro 393 341 540, repr sent e par M. Pascal Mottet, en sa qualit  de Directeur G n ral,

agissant en qualit  d'associ  unique de la Soci t  (ci-apr s l'« **l'Associ  Unique** »),

apr s avoir constat  que la soci t  Aca Nexia, commissaire aux comptes, est absente et excus e,

apr s avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 d cembre 2025,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 d cembre 2025, et
- le projet de texte des d cisions propos es   l'Associ  Unique,

Reconnaissant avoir eu communication de l'ensemble des documents n cessaires   son enti re information sur les d cisions suivantes, conform ment aux dispositions l gales et statutaires.

Statuant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 d cembre 2025 ;
- Quitus au Pr sident et au Directeur G n ral ;
- Affectation du r sultat de l'exercice clos le 31 d cembre 2025 ;
- Mention des conventions vis es   l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalit s.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport,

prend acte qu'aucune dépense non déductible fiscalement, au regard du 4° de l'article 39 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Quitus au Président et au Directeur Général)

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associé Unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice qui s'élève à 495 042 €,

décide d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice au poste « *Report à nouveau* », qui s'élèverait ainsi à - 11 009 695 €,

constate par ailleurs qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

(Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

CIMPA

Associé Unique

Représentée par M. Pascal Mottet

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned above a horizontal line.

2MORO

Clôture des comptes annuels

Date de clôture au 31.12.2025

Société par actions simplifiées – Technopole Izarbel
Côte Basque 374 Allée Antoine d’Abbadie 64210 Bidart

1. Présentation des comptes

1.1 BILAN ACTIF PASSIF

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2025	2024
Immobilisations incorporelles :	5.1.1				
Frais de développement		-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		1 838	1 838	-	36
Fonds commercial		40	-	40	40
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	
Immobilisations corporelles :	5.1.2				
Terrains		-	-	-	
Constructions		-	1	-1	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		116	114	2	9
Autres immobilisations corporelles		103	46	57	47
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		-	-	-	
Immobilisations financières :	5.1.3				
Participations		-	-	-	
Créances rattachées à des participations		-	-	-	
Autres titres immobilisés		-	-	-	
Prêts		-	-	-	
Autres immobilisations financières		21	-	21	21
Total de l'actif immobilisé		2 118	1 998	120	153
Stocks et en-cours :	5.2.1				
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	
En-cours de production		-	-	-	
Produits finis					
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	
Créances :					
Créances clients et comptes rattachés	5.2.2	2 301	-	2 301	3 325
Autres créances	5.2.3	621	-	621	452
Charges constatées d'avance	5.2.3	45	-	45	38
Valeurs mobilières de placement :	5.2.4				
Actions propres		-	-	-	
Instruments financiers à terme		-	-	-	
Disponibilités	5.2.5	-	-	-	
Total de l'actif circulant		2 967	-	2 967	3 814
Frais d'émission d'emprunt	5.2.6	-	-	-	
Ecart de conversion actif	5.2.6	-	-	-	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF		5 085	1 998	3 087	3 968

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Capital (dont versé 20 548)		50	50
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserves :			
Réserve légale		42	42
Autres réserves		602	602
Report à nouveau		-11 505	-11 902
Résultat de l'exercice		495	397
Total des capitaux propres	5.3	-10 316	-10 811
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
Total des provisions	5.4	-	-
Autres emprunts obligataires	5.5.1	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.5.1	-	1
Emprunts et dettes financières diverses	5.5.1	-	-
Instruments financiers à terme		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.5.3	2 630	2 656
Dettes fiscales et sociales	5.5.4	1 563	1 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.5.5	-	-
Autres dettes	5.5.5	7 667	9 572
Produits constatés d'avance	5.5.5	1 542	1 134
Total des dettes		13 402	14 779
Ecart de conversion passif	5.5.7	-	-
TOTAL GENERAL DU PASSIF		3 087	3 968

1.2 COMPTE DE RESULTAT

		2025	2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Notes		
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		336	36
Production vendue		12 512	12 473
Montant net du chiffre d'affaires	4.1.1	12 848	12 509
Production stockée		-	-
Subventions		-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-	12
Autres produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises		-1	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		7 378	7 080
Impôts, taxes et versements assimilés		91	88
Salaires		3 182	3 112
Cotisations sociales		1 424	1 406
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur actifs immobilisés		59	191
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants		-	-
Dotations aux provisions		-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		15	28
1. Résultat d'exploitation		699	617
Produits financiers :			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		1	-
Reprises sur provisions et dépréciation		-	-
Différences positive de change		-	-
Produits de cessions d'immobilisations financières		-	-
Charges financières :			
Dotations sur provisions et dépréciation		-	-
Intérêts et charges assimilées		327	355
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-	-
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		-	-
2. Résultat financier	4.3	-325	-355
3. Résultat courant avant impôts		374	261
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	2
4. Résultat exceptionnel	4.4	-	-2
Participation et intéressement des salariés	4.2.1	-	-
Impôts sur les bénéfices	4.5	121	138
RESULTAT NET		495	397

2. Faits majeurs

2.1. Modernisation des états financiers

Le Règlement ANC 2022-06, homologué le 4 novembre 2022, est applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025. L'application de ce Règlement à compter du 1er janvier 2025 est prospectif. Il n'a ainsi pas eu d'impact sur la présentation des états financiers 2024. Ce Règlement a pour objet de moderniser les états financiers et le plan de comptes.

Les principaux changements apportés par ce Règlement sont :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modification des modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'information dans l'annexe des comptes.

Pour la Société, l'impact majeur de l'application de ce Règlement a porté sur la présentation du compte de résultat. La société a ainsi dû changer les méthodes de comptabilisation de ses opérations précédemment enregistrées en résultat exceptionnel ou en transfert de charges.

Afin de comprendre ses effets sur les comptes 2025, il est présenté ci-dessous le compte de résultat 2025 établi selon la réglementation antérieure.

	31/12/2025	Reclassement des transferts de charges	31/12/2025 Proforma
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises	336	-	336
Production vendue	12 512	-	12 512
Chiffre d'affaires net	12 848	-	12 848
Production stockée	-	-	-
Subventions	-	-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
Autres produits d'exploitation	0	-20	-20
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises	1	-	1
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stocks	-	-	-
Autres achats et charges externes	-7 378	-	-7 378
Impôts, taxes et versements assimilés	-91	-	-91
Salaires	-3 182	20	-3 162
Cotisations sociales	-1 424	-	-1 424
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur actifs immobilisés	-59	-	-59
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-	-
Autres charges	-15	-0	-15
1. Résultat d'exploitation	699	-0	699
Produits financiers :			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1	-	1
Reprises sur provisions et dépréciation	-	-	-
Différences positive de change	-	-	-
Produits de cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Charges financières :			
Dotations sur provisions et dépréciation	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-327	-	-327
Différences négatives de change	-0	-	-0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	-
2. Résultat financier	-325	-	-325
3. Résultat courant avant impôts	374	-0	374
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	0	0
4. Résultat exceptionnel	-	0	0
Participation et intéressement des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	121	-	121
RESULTAT NET	495	-	495

Les principaux changements sont les suivants :

En 2025, l'impact du Règlement sur les transferts de charges :

- les virements d'un poste de charge à un autre au crédit des charges concernées. Ainsi, les transferts de charges relatifs au reclassement des avantages en nature d'un montant de 20 k€ ont été reclassés en moins des charges de personnel.

L'impact du Règlement sur les contrôles fiscaux et autres pénalités a consisté à :

- reclasser dans le poste autres charges opérationnelles les amendes payés.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables et aux principes prévus dans le Code de Commerce et le Règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Suite à la première application du règlement ANC 2022-06, la Société a dû procéder à des changements de méthodes de comptabilisation de certaines de ses opérations (cf note 2.1).

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	1838	-	-	-	-	1 838
Fonds commercial	40	-	-	-	-	40
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 878	-	-	-	-	1 878

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Amortissements cumulés au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Frais de développement	3 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	1 à 10 ans	Linéaire	1801	-	36	-	-	1 838
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	7 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS			1 801	-	36	-	-	1 838

	Dépréciations au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Dépréciations au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-	-

Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-	-	-
Aménagements divers	40	-	5	-	-	45
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	154	-	20	-	-	174
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	194	-	25	-	-	219

	Durée d'utilisation	Mode d'amortisse- ment	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Amortissemen- s cumulés au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Terrains	25 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Constructions	25 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Installations techniques	3 à 5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Aménagements divers	9 ans	Linéaire	14	-	5	-	-	19
Matériels de transport	5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans	Linéaire	124	-	18	-	-	142
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS			138	-	23	-	-	161

Participations et autres titres immobilisés

	Note	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations	5.1.3. c	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières		21	-	-	-	-	21
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		21	-	-	-	-	21

Détail des dépréciations

	Note	Dépréciations 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Dépréciations 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations		-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	5.1.3. b	-	-	-	-	-	-

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Clients hors Groupe et comptes rattachés	171	41
Factures à établir	285	920
Clients Groupe (y compris factures à établir)	1 844	2 364
Clients douteux		
Dépréciation des créances douteuses		
TOTAL	2 301	3 325

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Pour tous les projets, qu'ils soient en régie ou en forfait, leur chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode préférentielle dite de l'avancement. Lorsqu'une perte globale sur l'affaire est identifiée, la perte sur la partie restante à réaliser est intégralement provisionnée (perte à terminaison) en provision pour risques et charges. L'ajustement du chiffre d'affaires au niveau de l'avancement technique est effectué selon les cas par le poste « produits constatés d'avance » ou « factures à effectuer ».

L'avancement technique de chaque projet est déterminé par le rapport des charges comptabilisées à date aux charges prévisionnelles totales. Dès lors, la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique entraîne de facto l'ajustement du résultat par affaire.

Les taux d'avancement des projets calculés de manière automatisée à partir des systèmes de suivi des projets sont ajustés au cas par cas sur la base de la valorisation des travaux restant à faire sur chaque projet.

Intégration fiscale

2MORO est intégré dans le périmètre fiscal de Sopra Stéria Groupe pour l'exercice fiscal de 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2MORO se sont élevés à 8 K€.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés		
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Sopra GMT
	Siège	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
	N° d'identification	348940263
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Sopra Steria Group
	Siège	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
	N° d'identification	31122024
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	336 323	36 000	834%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	12 512 125	12 473 101	0%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	12 834 588	12 417 506	3%
Chiffres d'affaires nets-Export	13 860	91 595	-85%
Chiffres d'affaires nets	12 848 448	12 509 101	3%

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement. Elles consistent en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de maintenance applicative. Les revenus issus des ventes de droits d'utilisation ou de droits d'accès sont très marginaux.

4.2 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Notes	2025	2024
Dividendes reçus des participations	5.1.3.c		
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées		-327	-355
Intérêts sur participation des salariés			
Actualisation de la provision retraite			
Pertes sur créances liées à des participations			
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe			
Résultat de change (y/c provision)			
Variation des dépréciations des titres de participations	5.1.3.b		
Autres dotations et reprises de provisions financières	5.1.3.b		
Résultat sur cessions d'immobilisations			
Boni/Mali sur actions propres			
Mali de fusion			
Autres produits et charges financiers		1	
RÉSULTAT FINANCIER		-325	-355

4.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2025	2024
Mise au rebut des immobilisations	-	
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	
Boni/Mali sur actions propres	-	
Risques fiscaux	-	
Coûts de réorganisation	-	
Retenues à la source	-	
Pertes sur contrat	-	
Amortissements dérogatoires	-	
Autres	-	-2
Résultat exceptionnel	-	-2

Le résultat exceptionnel comprend les produits et les charges directement liés à un évènement considéré comme majeur et inhabituel ainsi que les éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel.

Le caractère majeur s'entend des conséquences susceptibles d'exercer une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers.

Le caractère inhabituel s'entend d'évènements non liés à l'exploitation normale et courante de l'entité. C'est-à-dire qu'une opération de même nature ne s'est pas produite au cours des derniers exercices comptables et il est peu probable qu'elle se reproduise au cours des prochains exercices.

Les éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel sont relatifs principalement aux écritures comptables d'origine purement fiscale, aux changements de méthode impactant le résultat ou encore aux corrections d'erreurs.

4.4 Impôts sur les bénéfices

4.4.1. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Impôts sur le résultat courant	-	
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	
Effet de l'intégration fiscale	-	
Impôt suite à contrôle fiscal	-	
Crédit d'impôt recherche	109	125
Autres charges d'impôt	-	
Autres crédits d'impôts	12	13
TOTAL	121	138

4.4.2. Crédits d'impôt

Les crédits d'impôts 2025 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Crédit d'impôt recherche	109
Crédit d'impôt famille	12
Crédit d'impôt mécénat	1
TOTAL	121

5. Notes relatives au bilan

5.1 Autres éléments d'actif

5.1.1 Tableau des créances clients :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Clients hors Groupe et comptes rattachés	171	41
Factures à établir	285	920
Clients Groupe (y compris factures à établir)	1 844	2 364
Clients douteux		
Dépréciation des créances douteuses		
TOTAL	2 301	3 325

5.1.2 Tableau des autres créances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	6	7
Organismes sociaux	-	1
État et autres collectivités publiques		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée		
Autres impôts, taxes et assimilés	200	132
Groupe et associés	415	307
Dépréciation des comptes courants		
Débiteurs divers	1	4
Dépréciation des débiteurs divers		
Charges constatées d'avance	45	38
TOTAL	666	490

5.1.3 Produit à recevoir :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits à recevoir		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir		
Clients, comptes rattachés et autres créances	668	1 505
Créances fiscales et sociales	-3	-
Disponibilités		
TOTAL	665	1 505

5.2 Autres éléments du passif

5.2.1 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

	Montants 31/12/2024	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Montants 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capital	50	-	-	50
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-	-
Réserve légale	42	-	-	42
Réserves facultatives	602		-	602
Report à nouveau	-11 902		-	-11 902
Résultat	397		495	892
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-10 811	-	495	-10 316

5.2.2 Provisions pour risques et charges :

	Notes	Montants 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Apports partiels d'actifs	Montants 31/12/2025
					Utilisée	Non utilisée		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Indemnités de départ à la retraite	5.4.1							-
Risques et litiges commerciaux								-
Litiges salariaux								-
Pertes de change								-
Risques fiscaux	5.4.2							-
Remise en état des locaux								-
Risques sur filiales								-
Risques sur plans d'actions gratuites	5.4.3							-
Autres								-
TOTAL		-	-	-	-	-	-	-

5.2.3 Tableau des dettes fournisseurs :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	1 641	1 757
Factures non parvenues	358	152
Fournisseurs Groupe (y compris factures non parvenues)	631	747
TOTAL	2 630	2 656

5.2.4 Tableau des dettes fiscales et sociales :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	380,69	404
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509,48	415
État et autres collectivités publiques		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée		
Autres impôts, taxes et assimilés	672,62	596
TOTAL	1 562,79	1 415

5.2.5 Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-989	-899
Clients - Avoirs à établir	-159	-143
Dettes fiscales et sociales	-541	-564
Autres dettes		
TOTAL	-1 689	-1 607

5.3 Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients	2 301	2 301	
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Organismes sociaux	-		
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et assimilés	200	200	
Groupe et associés	415	415	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	45	45	
TOTAL	2 966	2 966	-

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
A plus de 2 ans maximum à l'origine				-
Emprunt obligataire				-
Emprunts et dettes financières divers				-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 630	2 630	-	-
Personnel et comptes rattachés	381	381	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509	509	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	673	673	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	7 667	7 667	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	11 860	11 860	-	-

6. Détail des effectifs moyen par catégorie

	Effectif moyen 2025
Assimilé cadre	1,00
Cadre	61,58
Non cadre	7,58
Total	70,16

7. Engagement hors Bilan :

Engagement pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total(1)
I. D. R.	172 096,00		172 096,00
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			-
mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			-

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 172 096 euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux.

2MoRo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associé unique de la société 2MoRo,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2MoRo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 2.1 « Modernisation des états financiers » et la note 3. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels ».

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes,

Aca Nexia
Représenté par
Sandrine Gimat

2MORO

Clôture des comptes annuels

Date de clôture au 31.12.2025

Société par actions simplifiées – Technopole Izarbel
Côte Basque 374 Allée Antoine d'Abbadie 64210 Bidart

1. Présentation des comptes

1.1 BILAN ACTIF PASSIF

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2025	2024
Immobilisations incorporelles :	5.1.1				
Frais de développement		-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		1 838	1 838	-	36
Fonds commercial		40	-	40	40
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	
Immobilisations corporelles :	5.1.2				
Terrains		-	-	-	
Constructions		-	1	-1	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		116	114	2	9
Autres immobilisations corporelles		103	46	57	47
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		-	-	-	
Immobilisations financières :	5.1.3				
Participations		-	-	-	
Créances rattachées à des participations		-	-	-	
Autres titres immobilisés		-	-	-	
Prêts		-	-	-	
Autres immobilisations financières		21	-	21	21
Total de l'actif immobilisé		2 118	1 998	120	153
Stocks et en-cours :	5.2.1				
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	
En-cours de production		-	-	-	
Produits finis					
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	
Créances :					
Créances clients et comptes rattachés	5.2.2	2 301	-	2 301	3 325
Autres créances	5.2.3	621	-	621	452
Charges constatées d'avance	5.2.3	45	-	45	38
Valeurs mobilières de placement :	5.2.4				
Actions propres		-	-	-	
Instruments financiers à terme		-	-	-	
Disponibilités	5.2.5	-	-	-	
Total de l'actif circulant		2 967	-	2 967	3 814
Frais d'émission d'emprunt	5.2.6	-	-	-	
Ecart de conversion actif	5.2.6	-	-	-	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF		5 085	1 998	3 087	3 968

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Capital (dont versé 20 548)		50	50
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserves :			
Réserve légale		42	42
Autres réserves		602	602
Report à nouveau		-11 505	-11 902
Résultat de l'exercice		495	397
Total des capitaux propres	5.3	-10 316	-10 811
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
Total des provisions	5.4	-	-
Autres emprunts obligataires	5.5.1	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.5.1	-	1
Emprunts et dettes financières diverses	5.5.1	-	-
Instruments financiers à terme		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.5.3	2 630	2 656
Dettes fiscales et sociales	5.5.4	1 563	1 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.5.5	-	-
Autres dettes	5.5.5	7 667	9 572
Produits constatés d'avance	5.5.5	1 542	1 134
Total des dettes		13 402	14 779
Ecart de conversion passif	5.5.7	-	-
TOTAL GENERAL DU PASSIF		3 087	3 968

1.2 COMPTE DE RESULTAT

		2025	2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Notes		
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		336	36
Production vendue		12 512	12 473
Montant net du chiffre d'affaires	4.1.1	12 848	12 509
Production stockée		-	-
Subventions		-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-	12
Autres produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises		-1	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		7 378	7 080
Impôts, taxes et versements assimilés		91	88
Salaires		3 182	3 112
Cotisations sociales		1 424	1 406
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur actifs immobilisés		59	191
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants		-	-
Dotations aux provisions		-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		15	28
1. Résultat d'exploitation		699	617
Produits financiers :			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		1	-
Reprises sur provisions et dépréciation		-	-
Différences positive de change		-	-
Produits de cessions d'immobilisations financières		-	-
Charges financières :			
Dotations sur provisions et dépréciation		-	-
Intérêts et charges assimilées		327	355
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-	-
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		-	-
2. Résultat financier	4.3	-325	-355
3. Résultat courant avant impôts		374	261
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	2
4. Résultat exceptionnel	4.4	-	-2
Participation et intéressement des salariés	4.2.1	-	-
Impôts sur les bénéfices	4.5	121	138
RESULTAT NET		495	397

2. Faits majeurs

2.1. Modernisation des états financiers

Le Règlement ANC 2022-06, homologué le 4 novembre 2022, est applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025. L'application de ce Règlement à compter du 1er janvier 2025 est prospectif. Il n'a ainsi pas eu d'impact sur la présentation des états financiers 2024. Ce Règlement a pour objet de moderniser les états financiers et le plan de comptes.

Les principaux changements apportés par ce Règlement sont :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modification des modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'information dans l'annexe des comptes.

Pour la Société, l'impact majeur de l'application de ce Règlement a porté sur la présentation du compte de résultat. La société a ainsi dû changer les méthodes de comptabilisation de ses opérations précédemment enregistrées en résultat exceptionnel ou en transfert de charges.

Afin de comprendre ses effets sur les comptes 2025, il est présenté ci-dessous le compte de résultat 2025 établi selon la réglementation antérieure.

	31/12/2025	Reclassement des transferts de charges	31/12/2025 Proforma
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises	336	-	336
Production vendue	12 512	-	12 512
Chiffre d'affaires net	12 848	-	12 848
Production stockée	-	-	-
Subventions	-	-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
Autres produits d'exploitation	0	-20	-20
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises	1	-	1
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stocks	-	-	-
Autres achats et charges externes	-7 378	-	-7 378
Impôts, taxes et versements assimilés	-91	-	-91
Salaires	-3 182	20	-3 162
Cotisations sociales	-1 424	-	-1 424
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur actifs immobilisés	-59	-	-59
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-	-
Autres charges	-15	-0	-15
1. Résultat d'exploitation	699	-0	699
Produits financiers :			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1	-	1
Reprises sur provisions et dépréciation	-	-	-
Différences positive de change	-	-	-
Produits de cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Charges financières :			
Dotations sur provisions et dépréciation	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-327	-	-327
Différences négatives de change	-0	-	-0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	-
2. Résultat financier	-325	-	-325
3. Résultat courant avant impôts	374	-0	374
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	0	0
4. Résultat exceptionnel	-	0	0
Participation et intéressement des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	121	-	121
RESULTAT NET	495	-	495

Les principaux changements sont les suivants :

En 2025, l'impact du Règlement sur les transferts de charges :

- les virements d'un poste de charge à un autre au crédit des charges concernées. Ainsi, les transferts de charges relatifs au reclassement des avantages en nature d'un montant de 20 k€ ont été reclassés en moins des charges de personnel.

L'impact du Règlement sur les contrôles fiscaux et autres pénalités a consisté à :

- reclasser dans le poste autres charges opérationnelles les amendes payés.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables et aux principes prévus dans le Code de Commerce et le Règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Suite à la première application du règlement ANC 2022-06, la Société a dû procéder à des changements de méthodes de comptabilisation de certaines de ses opérations (cf note 2.1).

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	1838	-	-	-	-	1 838
Fonds commercial	40	-	-	-	-	40
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 878	-	-	-	-	1 878

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Amortissements cumulés au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Frais de développement	3 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	1 à 10 ans	Linéaire	1801	-	36	-	-	1 838
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	7 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS			1 801	-	36	-	-	1 838

	Dépréciations au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Dépréciations au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Frais de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-	-

Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-	-	-
Aménagements divers	40	-	5	-	-	45
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	154	-	20	-	-	174
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	194	-	25	-	-	219

	Durée d'utilisation	Mode d'amortisse- ment	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Amortissemen- s cumulés au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Terrains	25 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Constructions	25 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Installations techniques	3 à 5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Aménagements divers	9 ans	Linéaire	14	-	5	-	-	19
Matériels de transport	5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans	Linéaire	124	-	18	-	-	142
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS			138	-	23	-	-	161

Participations et autres titres immobilisés

	Note	Valeur brute 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Virement de poste à poste	Valeur brute 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations	5.1.3. c	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières		21	-	-	-	-	21
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		21	-	-	-	-	21

Détail des dépréciations

	Note	Dépréciations 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Dépréciations 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations		-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	5.1.3. b	-	-	-	-	-	-

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Clients hors Groupe et comptes rattachés	171	41
Factures à établir	285	920
Clients Groupe (y compris factures à établir)	1 844	2 364
Clients douteux		
Dépréciation des créances douteuses		
TOTAL	2 301	3 325

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Pour tous les projets, qu'ils soient en régie ou en forfait, leur chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode préférentielle dite de l'avancement. Lorsqu'une perte globale sur l'affaire est identifiée, la perte sur la partie restante à réaliser est intégralement provisionnée (perte à terminaison) en provision pour risques et charges. L'ajustement du chiffre d'affaires au niveau de l'avancement technique est effectué selon les cas par le poste « produits constatés d'avance » ou « factures à effectuer ».

L'avancement technique de chaque projet est déterminé par le rapport des charges comptabilisées à date aux charges prévisionnelles totales. Dès lors, la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique entraîne de facto l'ajustement du résultat par affaire.

Les taux d'avancement des projets calculés de manière automatisée à partir des systèmes de suivi des projets sont ajustés au cas par cas sur la base de la valorisation des travaux restant à faire sur chaque projet.

Intégration fiscale

2MORO est intégré dans le périmètre fiscal de Sopra Stéria Groupe pour l'exercice fiscal de 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2MORO se sont élevés à 8 K€.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés		
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Sopra GMT
	Siège	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
	N° d'identification	348940263
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Sopra Steria Group
	Siège	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY
	N° d'identification	31122024
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les Glaisins Annecy-Le-Vieux, 74000 ANNECY

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	336 323	36 000	834%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	12 512 125	12 473 101	0%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	12 834 588	12 417 506	3%
Chiffres d'affaires nets-Export	13 860	91 595	-85%
Chiffres d'affaires nets	12 848 448	12 509 101	3%

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement. Elles consistent en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de maintenance applicative. Les revenus issus des ventes de droits d'utilisation ou de droits d'accès sont très marginaux.

4.2 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Notes	2025	2024
Dividendes reçus des participations	5.1.3.c		
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées		-327	-355
Intérêts sur participation des salariés			
Actualisation de la provision retraite			
Pertes sur créances liées à des participations			
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe			
Résultat de change (y/c provision)			
Variation des dépréciations des titres de participations	5.1.3.b		
Autres dotations et reprises de provisions financières	5.1.3.b		
Résultat sur cessions d'immobilisations			
Boni/Mali sur actions propres			
Mali de fusion			
Autres produits et charges financiers		1	
RÉSULTAT FINANCIER		-325	-355

4.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2025	2024
Mise au rebut des immobilisations	-	
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	
Boni/Mali sur actions propres	-	
Risques fiscaux	-	
Coûts de réorganisation	-	
Retenues à la source	-	
Pertes sur contrat	-	
Amortissements dérogatoires	-	
Autres	-	-2
Résultat exceptionnel	-	-2

Le résultat exceptionnel comprend les produits et les charges directement liés à un évènement considéré comme majeur et inhabituel ainsi que les éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel.

Le caractère majeur s'entend des conséquences susceptibles d'exercer une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers.

Le caractère inhabituel s'entend d'évènements non liés à l'exploitation normale et courante de l'entité. C'est-à-dire qu'une opération de même nature ne s'est pas produite au cours des derniers exercices comptables et il est peu probable qu'elle se reproduise au cours des prochains exercices.

Les éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel sont relatifs principalement aux écritures comptables d'origine purement fiscale, aux changements de méthode impactant le résultat ou encore aux corrections d'erreurs.

4.4 Impôts sur les bénéfices

4.4.1. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Impôts sur le résultat courant	-	
Impôts sur le résultat exceptionnel	-	
Effet de l'intégration fiscale	-	
Impôt suite à contrôle fiscal	-	
Crédit d'impôt recherche	109	125
Autres charges d'impôt	-	
Autres crédits d'impôts	12	13
TOTAL	121	138

4.4.2. Crédits d'impôt

Les crédits d'impôts 2025 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Crédit d'impôt recherche	109
Crédit d'impôt famille	12
Crédit d'impôt mécénat	1
TOTAL	121

5. Notes relatives au bilan

5.1 Autres éléments d'actif

5.1.1 Tableau des créances clients :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Clients hors Groupe et comptes rattachés	171	41
Factures à établir	285	920
Clients Groupe (y compris factures à établir)	1 844	2 364
Clients douteux		
Dépréciation des créances douteuses		
TOTAL	2 301	3 325

5.1.2 Tableau des autres créances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	6	7
Organismes sociaux	-	1
État et autres collectivités publiques		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée		
Autres impôts, taxes et assimilés	200	132
Groupe et associés	415	307
Dépréciation des comptes courants		
Débiteurs divers	1	4
Dépréciation des débiteurs divers		
Charges constatées d'avance	45	38
TOTAL	666	490

5.1.3 Produit à recevoir :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits à recevoir		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir		
Clients, comptes rattachés et autres créances	668	1 505
Créances fiscales et sociales	-3	-
Disponibilités		
TOTAL	665	1 505

5.2 Autres éléments du passif

5.2.1 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

	Montants 31/12/2024	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Montants 31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capital	50	-	-	50
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-	-
Réserve légale	42	-	-	42
Réserves facultatives	602		-	602
Report à nouveau	-11 902		-	-11 902
Résultat	397		495	892
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-10 811	-	495	-10 316

5.2.2 Provisions pour risques et charges :

	Notes	Montants 31/12/2024	Mouvements de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Apports partiels d'actifs	Montants 31/12/2025
					Utilisée	Non utilisée		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Indemnités de départ à la retraite	5.4.1							-
Risques et litiges commerciaux								-
Litiges salariaux								-
Pertes de change								-
Risques fiscaux	5.4.2							-
Remise en état des locaux								-
Risques sur filiales								-
Risques sur plans d'actions gratuites	5.4.3							-
Autres								-
TOTAL		-	-	-	-	-	-	-

5.2.3 Tableau des dettes fournisseurs :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	1 641	1 757
Factures non parvenues	358	152
Fournisseurs Groupe (y compris factures non parvenues)	631	747
TOTAL	2 630	2 656

5.2.4 Tableau des dettes fiscales et sociales :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Personnel et comptes rattachés	380,69	404
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509,48	415
État et autres collectivités publiques		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée		
Autres impôts, taxes et assimilés	672,62	596
TOTAL	1 562,79	1 415

5.2.5 Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-989	-899
Clients - Avoirs à établir	-159	-143
Dettes fiscales et sociales	-541	-564
Autres dettes		
TOTAL	-1 689	-1 607

5.3 Echéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients	2 301	2 301	
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Organismes sociaux	-		
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et assimilés	200	200	
Groupe et associés	415	415	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	45	45	
TOTAL	2 966	2 966	-

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
A plus de 2 ans maximum à l'origine				-
Emprunt obligataire				-
Emprunts et dettes financières divers				-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 630	2 630	-	-
Personnel et comptes rattachés	381	381	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	509	509	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	673	673	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	7 667	7 667	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	11 860	11 860	-	-

6. Détail des effectifs moyen par catégorie

	Effectif moyen 2025
Assimilé cadre	1,00
Cadre	61,58
Non cadre	7,58
Total	70,16

7. Engagement hors Bilan :

Engagement pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total(1)
I. D. R.	172 096,00		172 096,00
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			-
mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			-

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 172 096 euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux.